



**BANQUE DU CANADA**

---

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
le 27 juin 2001

COMMUNIQUEZ AVEC :  
Pierre Laprise (613) 782-8782

**La Banque du Canada octroie un contrat de sous-traitance des systèmes et des opérations à l'appui du programme de placement des titres au détail**

La Banque du Canada a conclu avec EDS Canada Inc. un contrat de prestation de services concernant les systèmes et les opérations à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail, afin d'en accroître la flexibilité et l'efficacité.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001, quelque 500 employés de la Banque du Canada devraient rejoindre les rangs de la société EDS, à Ottawa, dans le cadre d'un contrat de neuf ans et demi évalué à 400 millions de dollars. La conclusion de ce contrat est l'aboutissement d'une année d'efforts visant à sélectionner un partenaire du secteur privé parmi un certain nombre de grandes entreprises de sous-traitance.

La Banque du Canada continuera à fournir des conseils et demeurera l'agent financier responsable de la gestion du programme de placement des titres au détail. Elle restera aussi chargée du service à la clientèle, de la tenue des registres des détenteurs d'obligations ainsi que de la comptabilité de la dette. Pour sa part, le ministère des Finances conservera la responsabilité globale du programme. L'agence Placements Épargne Canada, qui relève de ce ministère, s'occupera comme par le passé de la gestion quotidienne du programme, notamment en ce qui concerne l'élaboration des produits, la fixation des taux d'intérêt et les campagnes de vente et de marketing.

Le service à la clientèle continuera d'être offert gratuitement aux détenteurs et aux acquéreurs d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations à prime du Canada et d'autres titres de dette au détail. Ce service restera accessible de la même façon qu'actuellement, y compris par les numéros d'appel sans frais.

La conclusion de ce contrat de sous-traitance entraînera la réduction de près du tiers des effectifs de la Banque. Environ 55 personnes se sont vu offrir des indemnités de départ à la suite de la suppression de leur poste.